



CANADA

**C
o
m
m
u
n
i
q
u
é**

No. 65
n°

NOT TO BE RELEASED BEFORE
1500 HOURS
MONDAY, AUGUST 28, 1972

NE PAS COMMUNIQUER AVANT
1500 HEURES
LUNDI, LE 28 AOUT, 1972

SIGNATURE OF THE REVISED AGREEMENT ON AIR SERVICES
BETWEEN ITALY AND CANADA

SIGNATURE DE L'ACCORD REVISE SUR LES SERVICES AERIENS
ENTRE L'ITALIE ET LE CANADA

DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

The Secretary of State for External Affairs, the Hon. Mitchell Sharp, today signed in Toronto an Agreement to amend and broaden the Agreement on Air Transport of February 2, 1960 between Italy and Canada.

The amendments increase the number of routes which may be flown by the designated carriers of both countries. Under the revised bilateral agreement, new traffic points have been added, including Toronto in Canada, and Milan in Italy.

The airline designated by the Italian Government may operate services from Italy to Montreal and beyond Montreal to Chicago, Los Angeles, Mexico City and to a point beyond Los Angeles to be named by Italy; from Italy to Montreal and/or Toronto. The designated Italian airline is the first from continental Europe to have been granted access to Toronto.

The airline designated by Canada may operate services from Canada to Rome via intermediate points in Europe and beyond Rome direct or via one or more Middle East points, to a point in South-East Asia and beyond to Canada; from Canada to Milan via intermediate points in Europe and beyond Milan to Yugoslavia and to one of the following points: Algiers, Cairo, Khartoum or Tunis.

The new arrangements will permit a further expansion in air services between Italy and Canada and thus serve to strengthen the close and friendly relations which already exist between the two countries.

Le Secrétaire d'Etat aux Affaires Extérieures, l'honorable Mitchell Sharp, a signé aujourd'hui à Toronto un accord modifiant et élargissant l'Accord sur les Services aériens du 2 février 1960 entre l'Italie et le Canada.

Ces modifications accroissent le nombre de routes accordées aux transporteurs désignés par les deux pays. De nouveaux points de trafic seront desservis, tels que Toronto au Canada et Milan en Italie.

Le transporteur désigné par le gouvernement italien pourra fournir des services aériens de l'Italie à Montréal et au-delà de Montréal à Chicago, Los Angeles, Mexico, et à un point au-delà de Los Angeles qui sera choisi par l'Italie; de l'Italie à Montréal et/ou Toronto. Le transporteur désigné par l'Italie est le premier du Continent européen à qui l'accès à Toronto a été accordé.

Le transporteur désigné par le Canada pourra fournir des services aériens du Canada à Rome via des points intermédiaires en Europe et, au-delà de Rome, directement ou via un ou plusieurs points au Moyen-Orient, à un point en Asie du Sud-Est et au-delà au Canada; du Canada à Milan via des points intermédiaires en Europe et au-delà de Milan à la Yougoslavie et à un des points suivants: Alger, le Caire, Khartoum ou Tunis.

Ces nouveaux arrangements permettront une plus grande expansion des services aériens entre l'Italie et le Canada et ainsi serviront à renforcer les relations étroites et amicales qui existent déjà entre les deux pays.